



Conditions d'admissibilité pour la présentation d'une demande d'aide financière

Le conseil d'administration de la Fondation du Centre matapédien d'études collégiales a adopté les conditions d'admissibilité suivante pour l'analyse des demandes d'aide financière.

- L'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit au CMÉC;
- Le projet doit être en conformité avec la mission de la Fondation du CMÉC qui est de soutenir les projets et les activités des élèves du CMÉC, encourager et promouvoir la performance, l'initiative et l'engagement aux plans scolaire, culturel et sportif, encourager la réussite éducative, les initiatives entrepreneuriales étudiantes et la motivation scolaire, améliorer la qualité des services offerts à la clientèle du CMÉC en participant au financement d'achat de biens;
- Le projet doit combler un besoin qui ne pourrait l'être par le plan de formation des élèves;
- L'étudiante et l'étudiant doit remplir le formulaire de demande de financement disponible sur le site internet du CMÉC;
- Dans le but de permettre une attribution équitable des fonds disponibles, il y a deux dates de remise des demandes d'aide financière par trimestre. La demande doit être soumise selon le calendrier des dates de dépôts pour le trimestre en cours.

La Fondation appuie

Les projets individuels qui ont un impact majeur sur le cheminement personnel de l'étudiant.

Les projets qui touchent la collectivité étudiante et qui ont une influence sur la vie communautaire du Cégep.

Un maximum d'un (1) voyage hors Québec sera accordé par année à la suite de l'évaluation des projets.

Les projets de groupe qui ont un lien direct avec le programme et qui ont des retombées sur le plan de formation des individus.

Concrètement, la Fondation offre des bourses de différentes catégories : Bourses d'excellence, d'implication & leadership et de persévérance, stages internationaux, voyage d'études, participation à l'achat d'équipement (vie étudiante, recherche, etc.), bourses d'accueil et d'intégration, bourses volets culturel et sportif.

La Fondation n'appuie pas

Les demandes qui auraient pour but de couvrir les frais généraux d'opération et des salaires administratifs.

Les soirées-bénéfice, soirées de bal ou de fin d'année, les albums de finissants et finissantes.

Les commandites de toutes sortes et les événements promotionnels.

Résolutions adoptées par le conseil d'administration

La Fondation se réserve le droit de remettre le montant accordé en plusieurs versements lors de la présentation d'un rapport écrit de la progression ou de la réalisation du projet. La Fondation pourrait refuser l'aide accordée si des éléments manquaient au cheminement normal du dossier.

Les sommes accordées seront payables après le dépôt des pièces justificatives des dépenses engagées et du cahier de présentation lié à la visibilité accordée à la Fondation (articles, photos, etc.).

**** La Fondation dispose d'un budget annuel proportionnel à la levée de fonds de l'année précédente pour tous les projets incluant les bourses versées aux étudiants (gala, Vivons la Matapédia, Hors MRC)**